

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION
DEFINITIVE AU CONCOURS SUR EPREUVE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ARCHITECTE**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Six du mois de Mai (06/05/2021), s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive au concours sur épreuves pour l'accès au grade d'Architecte et ce, conformément aux dispositions de la décision n° 1380 du 15/11/2020, Nombre de postes ouverts : 03

Étaient présents les membres suivants :

| | |
|-------------------------|--|
| Monsieur BOUDA Ahmed | Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (Président) |
| Monsieur NECHNECH Ammar | Représentant du centre d'examen (Membre) |
| Monsieur CHALAH Farid | Représentante des correcteurs (Membre) |
| Monsieur GHILES Hocine | Correcteur (Membre) |
| Monsieur OUZIR YOUSEF | Correcteur (Membre) |

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 1380 du 15/11/2020, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, portant ouverture d'un concours sur épreuves pour l'accès au grade d'Architecte sus cité et suite à :

1° - L'examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées sur les relevés de notes établis par le centre d'examen (Faculté de Génie Civil de l'Université des sciences et de la technologie Houari BOUMEDIENE d'Alger).

2° - La confirmation du nombre de postes budgétaires ouverts au titre du concours en question (03 postes ouverts).

3° - La vérification de l'ensemble des conditions statutaires.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

| | | |
|------------|--------|-------|
| 01-OUKACI | LYCIA | 15.21 |
| 02-HAMOUM | OUARDA | 14.86 |
| 03-MEZIANI | ZOHRA | 14.71 |

Liste d'attente par ordre de mérite :

| | | |
|-----------------|---------|-------|
| 01 -BENAMARA | OURABAH | 14.29 |
| 02 -BOUZEBOUDJA | SORAYA | 14.21 |
| 03 -HAMADI | IMENE | 14.00 |
| 04 -BABACI | HACENE | 14.00 |

} Le coefficient le plus élevé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Monsieur BOUDA Ahmed

Représentante de l'autorité ayant pouvoir de nomination (Président)



Monsieur NECHNECH Ammar

Représentant du centre d'examen (Membre)



Monsieur CHALAH Farid

Représentante des correcteurs (Membre)

Monsieur GHILES Hocine

Correcteur (Membre)

Monsieur OUZIR YOUSEF

Correcteur (Membre)

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.